## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAZECUEILLE

Nombre de Conseillers

En exercice: 7 Présents: 6 Votants: 7

L'an deux mille Vingt Le : 10 juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de RAZECUEILLE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie sous la Présidence de Mr BARRERE Jean-Pierre : Maire

Présents: Mr BARRERE Jean-Pierre, Mme BARRERE Josiane, Mme DUMAS

Stéphanie, Mme ALIAGA Eliane, Mr AT Pierre, Mr LAISSUS François

Procuration de Mme VIGER Martine à Mr AT Pierre

Absents et excusés : Mme VIGER Martine

Secrétaire de séance : Mme BARRERE Josiane DATE DE CONVOCATION : 06 juillet 2020

Objet : Élection des représentants à Réseau31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

C. Assainissement non collectif

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des commissions territoriales de Réseau31, par des représentants. Le nombre de sièges de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant à l'article 10.3.B des statuts qui arrête, par tranches d'habitants, le nombre de représentants correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé que :

- les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques définies en annexe aux statuts de Réseau31, à ce titre la commune de RAZECUEILLE est rattachée à la commission territoriale 14 Saint Gaudinois,
- au sein de ces commissions territoriales, les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance,
- entre autres compétences précisées à l'article 10.2 des statuts, les Commissions Territoriales élisent les délégués du Conseil Syndical. Le Conseil Syndical administre Réseau31 et vote, notamment, le budget.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein de la commission territoriale 14 Saint Gaudinois.

A ce titre, l'article 10-3 des statuts régissant Réseau31 prévoit que les représentants des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 2 représentants chargés de siéger à la commission territoriale 14 Saint Gaudinois de Réseau31 dès sa mise en place.

RF Saint Gaudens

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/07/2020
031-213104474-20200710-DE\_2020\_018-DE

Après avoir entendu l'exposé de Madame, Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de désigner, afin de représenter la commune au sein la commission territoriale 14 Saint Gaudinois de Réseau31, les 2 personnes suivantes :

- Mr LAISSUS élu à la majorité
- Mr BARRERE Jean-Pierre

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus. Au Registre sont les signatures, Pour extrait conforme

> Le Maire Mr BARRERE Jean-Pierre

Certifié exécutoire le : Adressé en Sous-Préfecture le : Affiché le :



RF Saint Gaudens

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/07/2020
031-213104474-20200710-DE\_2020\_018-DE